



DECISION N°2025- 44

Le Maire de la ville de Wasquehal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles L.2113-10, L. 2123-1, R. 2123-1 du code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 – Un **marché de mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle pour la ville de Wasquehal** sera signé par mes soins avec la société ATELIER SIMOENS située 9 place du Général de Gaulle – 59890 Quesnoy-Sur-Deûle.

Article 2 – La rémunération du maître d'œuvre est établie comme suit :

→ **Taux de rémunération : 9.225 % du montant prévisionnelle des travaux d'un montant de 1 000 000 € hors taxe.**

Article 3 - Le marché est conclu pour une période ferme à compter de sa notification jusqu'à la fin de l'accompagnement aux opérations de réception des travaux.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet.

Article 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

**Certifie exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture,
Et sa mise en ligne sur le site internet, le 12/06/2025
Fait à Wasquehal, le 12/06/2025**

Stéphanie BUCHET
Maire de Wasquehal

